



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 07 mars 2024

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

COUPES 77 & COMITE

COUPE 77 SENIORS

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 et date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE SENIORS

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 CDM

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

*ST THIBAUT FC 6 – PONTIERRY 5 le 14/04/2024

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE CDM

Tour 2 – 1/4 de Finale - Nouvelle date le 21/04/2024– Date limite de jeu le 03/05/2024

*MOUROUX 5 – REAU 5 le 14/04/2024

*AFPO 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 le 14/04/2024

Tour 3 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 VETERANS

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE VETERANS

Tour 3 - 1/8° de Finale - date de jeu le 28/01/2024

*FERRIERES 31 – LONGUEVILLE 32 programmée le 07/04/2024

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024

*Si CROISSY 31 – LONGUEVILLE 21

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 + 45 ANS

Tour 4 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024

*CLAYE S. 36 – PAYS CRECOIS 35

Tour 5 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE + 45 ANS

Tour 2 - 1/8^e de Finale - date de jeu le 28/01/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024

*ENT.USMV FONTENAY 35 – FERRIERES/CROISSY 36

Propositions du club de ENT.USMV FONTENAY :

Les 13/03, 20/03, ou 27/03 à 20h00

En attente accord du club de FERRIERES/CROISSY

Tour 3 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

*VILLEPARISIS 35 – COMBS 36 le 14/04/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024

*CLAYE S. 36 – PAYS CRECOIS 35

*ENT. EVERLY/BRAY 35 – PAYS BIERES 35

Tour 4 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 U18 :

Tour 4 - 1/8^e de Finale - date de jeu le 25/02/2024

* THORIGNY FC 21 – LE MEE 21 le 27/03/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024

* VILLEPARISIS 21 – DAMMARIE FC 21

(Match de Championnat en retard pour Dammarie FC 21 le 25/02/2024)

Propositions du club de VILLEPARISIS :

Les 12/03, 13/03, 19/03, 20/03, 26/03 ou 27/03 à 20h00

En attente accord du club de DAMMARIE FC

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

*GRETZ 21 – SAVIGNY FC 21 le 14/04/2024

*Si PONTIHERRY 21 – DAMMARIE FC 21 le 14/04/2024

*Si BRIARD 21 – LE MEE 21 le 14/04/2024

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE U18 :

Tour 3 - 1/8^e de Finale - date de jeu le 25/02/2024

*CHAMPS FC 21 - PONTAULT PORTUGAIS 21 programmée le 12/03/2024

*ENT.SERVON/CHEVRY 21- MORET-VEUEUX 21 programmée le 07/04/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024

*QUINCY V. 21– FERTE S/J 21

(Match de Championnat en retard pour Quincy V. 21 et Ferte S/J 21 le 25/02/2024)

Proposition du club de QUINCY :

Le 07/04/2024 à 10h30

Demande refusée par le club de FERTE S/J

Proposition du club de FERTE S/J :

Le 31/03/2024

Demande refusée par le club de QUINCY

Proposition du club de QUINCY :

Le 20/03/2024 à 15h30

Demande refusée par le club de FERTE S/J

*LIEUSAIN 21 - TRILPORT 22

(Match de Championnat en retard pour Lieusaint 21 et Val de l'Yerres 21 le 25/02/2024)

Tour 4 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

*OTHIS 22 – OTHIS 21 le 14/04/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024

*Si QUINCY V. 21 – MORET-VENEUX 21

*Si FERTE S/J 21 - ENT.SERVON/CHEVRY 21 ou MORET-VENEUX 21

*Si OZOIR FC 22 – TRILPORT 22

Tour 5 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 U16 :

Tour 4 - 1/8^e de Finale - date de jeu le 25/02/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024

*CHELLES 21 – TRILPORT 21

(Match de Championnat en retard pour Chelles 21 le 25/02/2024)

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE U16 :

Tour 4 - 1/8^e de Finale - date de jeu le 25/02/2024

* HERICY VS 21 – GRETZ T. 22 programmée le 13/03/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024

* CLAYE S. 23 – BAGNEAUX N. 21

(Match de Championnat en retard pour Bagneaux N. 21 le 25/02/2024)

Proposition du club de CLAYE SOUILLY :

Le 03/04/2024 à 18h00

En attente accord du club de BAGNEAUX NEMOURS

* NANDY FC 21 – POMMEUSE 21

Proposition du club de NANDY FC :

Le 20/03/2024 à 19h00

En attente accord du club de POMMEUSE

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

*Si PONTAULT UMS 22 – NANDY FC 21 le 14/04/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024

*Si LE MEE 22 – BAGNEAUX N. 21

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE SEINE ET MARNE U14

Tour 1 – Cadrage 1/4 de finale - date de jeu le 24/02/2024 :

* VAIRES 21 – VAL D'EUROPE 21 programmée le 16/03/2024

(Match de Championnat en retard pour Val d'Europe 21 le 24/02/2024)

Tour 2 – 1/4 de Finale - date de jeu le 20/04/2024 - date Limite de jeu le 02/05/2024

Tour 3 – 1/2 de Finale - date de jeu le 18/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 U14:

Tour 4 – 1/8^e de Finale - date de jeu et date Limite de jeu le 20/04/2024

* BRIARD SC 21 – AVONNAISE 21 le 06/04/2024

* LONGUEVILLE 21 – ROISSY US 21 le 13/04/2024

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu et date Limite de jeu le 08/05/2024

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 18/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE U14:

Tour 4 – 1/8^e de Finale - date de jeu et date Limite de jeu le 20/04/2024

*ENT.FCMH COSMO 21 – LE MEE 22 le 06/04/2024

*CHAMPS FC 21 – VAUX ROCHETTE 22 le 13/04/2024

Match sans date – Date limite de jeu le 20/04/2024

* LAGNY 21 – SAVIGNY FC 22

Proposition du club de SAVIGNY FC :

Le 06/04/2024

Demande refusée par la Commission, l'équipe de LAGNY 21 a déjà une rencontre à cette date

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu et date Limite de jeu le 08/05/2024

Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 18/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26821309	03/03/24	SENIORS D3C	BUSSY 2	COURTRY ACA 1
26822958	03/03/24	SENIORS D3D	LIEUSAIN 2	ENT.PRESLES 1
26822960	03/03/24	SENIORS D3D	CHAMPS AS 1	VERNEUIL 1
27101118	03/03/24	+45 ANS Gr.C	PONTAULT UMS 35	ST MARD 35
27101119	03/03/24	+45 ANS Gr.C	LOGNES 35	LAGNY 35
27168937	03/03/24	U16 D3B	ENT.FCMH COS. 21	QUINCY 21

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27696975	25/02/24	U14 COUPE 77	COLLEGIEN 21	TORCY 23

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

Neant

PROBLEME FMI

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26810232	10/02/24	U14	D2A	ST PATHUS 21	MCG 21

Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.
Dossier en attente

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

MATCH SANS DATE

Ci-dessous la liste des matchs sans date :

Considérant qu'il n'existe plus aucune date commune pour la replanification de la rencontre. La Commission demande aux clubs de bien vouloir transmettre leurs propositions de date et accords.

La date limite de jeu est fixée au 17/05/2024.

***MATCH 27191337 FERTE S/J 21 – BRIE FC 21 U18 D3A**

Week-end du 09 et 10 mars 2024

MATCH 26810068 GRETZ T. 21 – SAVIGNY FC 21 U14 D1 DU 09/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de GRETZ T. pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16h00

En attente accord du club de SAVIGNY FC

MATCH 26810253 CLAYE S. 22 – ST PATHUS 21 U14 D2A DU 09/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CLAYE S.** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16H00

En attente accord du club de ST PATHUS

MATCH 26810392 LOGNES 21 – CHAMPS AS 22 U14 D2B DU 09/03/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 20/04/2024 ou le 11/05/2024 au lieu du 09/03/2024

En attente accord du club de CHAMPS AS

MATCH 26810502 LONGUEVILLE 21 – FONTAINEBLEAU 22 U14 D2C DU 09/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre le 11/05/2024 au lieu du 09/03/2024

En attente accord du club de FONTAINEBLEAU

MATCH 27141534 COUNTRY F. 32 – BRIE DES MORINS 31 VETERANS D4A DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY F.** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 9H30

Demande refusée par le club de BRIE DES MORINS

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 12/05/2024 au lieu du 10/03/2024

Demande refusée par le club de BRIE DES MORINS

Demande de modification de date par courriel du club de **BRIE DES MORINS** pour disputer la rencontre le 07/03/2024 au lieu du 10/03/2024

Demande refusée par le club de COUNTRY

MATCH 27100807 ENT. OTHIS CSD 35 – FERRIERES/CROISSY 36 +45 ANS Gr. A DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre à 10h45 au lieu de 09h30

En attente accord du club de FERRIERES/CROISSY

MATCH 27101157 PONTAULT UMS 35 – ST THIBAUT FC 35 +45 ANS Gr. C DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 09h30

Accord de la COMMISSION

MATCH 26825721 VAIRES 22 – TORCY 24 U16 D2A DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13h00

Accord du club de TORCY

Considérant que conjointement à la demande de modification d'horaire, le club de Vaires souhaitait placer la rencontre sur le terrain 1 (synthétique)

Accord de la COMMISSION

MATCH 27168561 THORIGNY FC 21 – ENT. OTHIS CSD 22 U16 D3A DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY FC** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de OTHIS

MATCH 2716979 VAIRES 23 - COUNTRY F. 21 U16 D3B DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de COUNTRY F.

MATCH 27169619 SERVON 21 – MORMANT FC 21 U16 D3E DU 10/03/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 09/03/2024 à 17H30 au lieu du 10/03/2024 à 13H30

Demande refusée par le club de MORMANT FC

MATCH 27169829 SERVON 22 – MONTEREAU 22 U16 D3F DU 10/03/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 09/03/2024 à 15H30 au lieu du 10/03/2024 à 13H30

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 13h00 à CHEVRY COSSIGNY

Accord de la COMMISSION

MATCH 26825172 MEAUX CS 22 – COULOMMIERS 21 U18 D2A DU 10/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 10/03/2024

En attente accord du club de MEAUX CS

MATCH 26825174 PONTAULT UMS 21 – CHELLES 21 U18 D2A DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h00

En attente accord du club de PONTAULT UMS

MATCH 26822106 VILLEPARISIS 2 – PAYS CRECOIS 1 SENIORS D2A DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h00

Demande refusée par le club de PAYS CRECOIS

MATCH 26823514 PONTAULT UMS 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 ou 15h00 au lieu de 16h00

En attente accord du club de BOISSISE PRINGY

MATCH 26823260 FONTAINBLEAU 2 – CHAMPENOIS 1 SENIORS D3E DU 10/03/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTAINBLEAU** pour disputer la rencontre le 09/03/2024 à 17h00 au lieu du 10/03/2024 à 15h00

En attente accord du club de CHAMPENOIS

MATCH 27140726 VERNEUIL 2 – ENT. PRESLES VAL Y. 2 SENIORS D4B DU 10/03/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VERNEUIL** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15H00

Demande refusée par le club de PRESLES VAL DE L'YERRES

Week-end du 16 et 17 mars 2024

MATCH 27142084 ENT.SAVIGNY CESSON 31 – LONGUEVILLE 31 VETERANS D2C DU 17/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT.SAVIGNY CESSON** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 09h30

En attente accord du club de LONGUEVILLE

MATCH 26832008 COUNTRY F. 31 –VILLENROY 32 VETERANS D3A DU 17/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY F** pour disputer la rencontre à 11h15 au lieu de 9h00

Demande refusée par le club de VILLENROY

MATCH 27191614 POMMEUSE F. 21 – VAL DE L'YERRES 21 U18 D3B DU 17/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE F.** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 17/03/2024

En attente accord du club de VAL DE L'YERRES

MATCH 26558979 MCG 2 – LE PIN VILLEVAUDE 1 SENIORS D2A DU 17/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Accord de la COMMISSION

Week-end du 23 et 24 mars 2024

MATCH 27169395 PRESLES 21 – FONTENAY T. 21 U16 D3D DU 24/03/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PRESLES** pour disputer la rencontre le 22/03/2024 à 19h00 au lieu du 24/03/2024 à 13h00

En attente accord du club de FONTENAY TRES

MATCH 26825489 NANDY FC 21 – DAMMARIE CITY 21 18 D2A DU 24/03/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 13h00

En attente accord du club de DAMMARIE CITY

MATCH 26819981 CHAMPS FC 1 – ST THIBAUT FC 2 SENIORS D3B DU 24/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 21/04/2024 au lieu du 24/03/2024

En attente accord du club de ST THIBAUT FC

Week-end du 30 et 31 mars 2024

MATCH 26810650 ST THIBAUT FC 21 - TORCY 24 U14 D3A DU 30/03/2024 (20/01/2024)

Demande de modification de date par courriel du club de **ST THIBAUT FC** pour disputer la rencontre le 16/03/2024 à 15h30

Accord du club de TORCY

Le terrain étant déjà occupé à 15h30 par une autre rencontre.

Demande refusée par la Commission

Demande de modification de date par courriel du club de **ST THIBAUT FC** pour disputer la rencontre le 16/03/2024 à 17h00 (horaire retenu par la Commission 17h15)

En attente accord du club de TORCY

MATCH 26810864 GATINAIS VL 21 – PONTIERRY 21 U14 D3C DU 30/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre le 06/04/2024 au lieu du 30/03/2024

Demande refusée par le club de PONTIERRY

MATCH 27144017 CHAMPENOIS MV 21 – MORET-VENEUX 22 U14 D4D DU 30/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 13/04/2024 au lieu du 30/03/2024

En attente accord du club de CHAMPENOIS MV

MATCH 26808192 OTHIS 31 – BOIS LE ROI 31 VETERANS D1 DU 31/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 31/03/2024

En attente accord du club de BOIS LE ROI

MATCH 26832136 ALLIANCE 77 31 – LAGNY M. 31 VETERANS D3B DU 31/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre le 07/04/2024 ou le 14/04/2024 au lieu du 31/03/2024

En attente accord du club de ALLIANCE 77

pMATCH 26832137 ST THIBAUT FC 31 – GRETZ T. 31 VETERANS D3B DU 31/03/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAUT FC** pour disputer la rencontre le 27/03/2024 à 20h30 au lieu du 31/03/2024 à 11h00

Demande refusée par le club de GRETZ TOURNAN

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAUT FC** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 à 09h30 au lieu du 31/03/2024 à 11h00

En attente accord du club de GRETZ TOURNAN

MATCH 27169183 ENT. FCMH COSMO 21 - PONTAULT PORT. 21 U16 D3C DU 31/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 14/04/2024

En attente accord du club de VAL DE France

MATCH 26827617 PONTAULT PORTUGAIS 21 – VAL DE France 21 U18 D2B DU 31/03/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 28/03/2024 à 20H00 au lieu du 31/03/2024 à 13H00

En attente accord du club de VAL DE France

MATCH 26561851 PONTAULT PORTUGAIS 1 – SENART M. 3 SENIORS D2B DU 31/03/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 04/04/2024 à 20H45 au lieu du 31/03/2024 à 15H30

Demande refusée par le club de SENART MOISSY

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 31/03/2024

Accord du club de SENART MOISSY

Demande refusée par la Commission, l'équipe de PONTAULT PORTUGAIS 1 a déjà une rencontre en retard à cette date (OZOIR FC 2)

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 12/05/2024 au lieu du 31/03/2024

Considérant que la date du 12/05/2024 est réservée par la Ligue de Paris en raison du tour préliminaire de la Coupe de France 2024/2025.

Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.

Demande refusée par la Commission

MATCH 26819938 VILLENY 1 – ST MARD 1 SENIORS D3B DU 31/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLENY** pour disputer la rencontre le 07/04/2024 au lieu du 31/03/2024

En attente accord du club de ST MARD

MATCH 26819939 ESBLY 1 – PONTAULT PORTUGAIS SENIORS D3B DU 31/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 31/03/2024

En attente accord du club de ESBLY

Week-end du 06 et 07 avril 2024

MATCH 27136736 SERVON 3 – MORET-VEVEUX 2 SENIORS D4C DU 07/04/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 25/02/2024 à 15H30 au lieu du 07/04/2024 à 17H30

Demande refusée par le club de MORET-VEVEUX

Week-end du 13 et 14 avril 2024

MATCH 27169330 VAL D'EUROPE 22 – LIEUSAIN 22 U16 D3D DU 14/04/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 11H00

Considérant que l'horaire des rencontres à l'année pour l'équipe de VAL D'EUROPE 22 est 13h30, Considérant que lors de la reprogrammation de la rencontre l'horaire par défaut aurait dû être ré activé.

La Commission valide la modification d'horaire

Week-end du 20 et 21 avril 2024

MATCH 26810850 GATINAIS VL 21 – HERICY 21 U14 D3C DU 20/04/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre le 01/05/2024 au lieu du 20/04/2024

En attente accord du club de HERICY

Week-end du 27 et 28 avril 2024

MATCH 27142095 BOMBON 31 – PONTIERRY 31 VETERANS D2C DU 28/04/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BOMBON pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 28/04/2024

En attente accord du club de PONTIERRY

Week-end du 04 et 05 mai 2024

MATCH 27143881 VAL D'EUROPE 23 – COULOMMIERS 22 U14 D4C DU 04/05/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre le 11/05/2024 au lieu du 04/05/2024

En attente accord du club de COULOMMIERS

MATCH 27143705 ENT.FCMH COSMO 22 – LE PIN 22 U14 D4B DU 04/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de LE PIN pour disputer la rencontre soit le 30/03/2024, le 13/04/2024, le 20/04/2024, le 08/05/2024, le 09/05/2024 ou le 18/05/2024 au lieu du 04/05/2024

En attente accord du club de ENT.FCMH COSMO

MATCH 26809498 VILLEPARISIS 21 – PONTAULT UMS 21 U16 D1 DU 05/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de VILLEPARISIS pour disputer la rencontre le 14/04/2024 ou le 21/04/2024 au lieu du 05/05/2024

En attente accord du club de PONTAULT UMS

MATCH 27136428 MOUSSY NEUF 1 – CHAMPS FC 2 SENIORS D4A DU 05/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de MOUSSY LE NEUF pour disputer la rencontre le 12/05/2024 au lieu du 05/05/2024

Considérant que la date du 12/05/2024 est réservée par la Ligue de Paris en raison du tour préliminaire de la Coupe de France 2024/2025.

Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.

Demande refusée par la Commission

MATCH 27140712 CPSP 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4B DU 05/05/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de CPSP pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024

Demande refusée par la Commission absence de date de repli

Week-end du 25 et 26 mai 2024

MATCH 27139397 VAUX ROCHETTE 5 – CRISENOY 5 CDM D2C DU 26/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de VAUX ROCHETTE pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024

En attente accord du club de CRISENOY

MATCH 26825502 VAUX ROCHETTE 21 – MORMANT 21 U18 D2C DU 26/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de VAUX ROCHETTE pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024

Demande refusée par le club de MORMANT FC

Week-end du 01 et 02 juin 2024

Extrait RSG District 2023/2024

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)

- **Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 01/06/2023**
- **Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 26/05/2023 et 02/06/2023**

MATCH 26810693 PONTAULT UMS 22 – VILLEPARISIS 22 U14 D3A DU 01/06/2024

Demande de modification d'horaire du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu du 15h30

Demande refusée par la Commission

MATCH 27140738 CPSP 2 – VERNEUIL 2 SENIORS D4B DU 02/06/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 02/06/2024

Considérant l'absence de date de repli.

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,

MATCH 27136755 FC MONTEREAU 1 – PAYS BIERES 2 SENIORS D4C DU 02/06/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 28/01/2024 au lieu du 02/06/2024

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de LOGNES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 18/01/2024

« ... Match 27191527

Lognes 21 – Pommeuse 21

U18 D3B du 19/11/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain d'UN (1) Match ferme de terrain et le retrait d'UN Point (-1) ferme à l'équipe de LOGNES pour envahissement de terrain des spectateurs, menaces des joueurs de l'équipe adverse et du corps arbitral.

La Commission transmet à la COC pour application de la sanction. ... »

La Commission informe le club de **LOGNES** que cette sanction est applicable à compter du 29/01/2024 pour la rencontre suivante :

Match 27191652 LOGNES 21 – MORET-VENEUX 21

U18 D3B du 10/03/2024

La Commission demande au club de **LOGNES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **LOGNES** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 29/01/2024 délivrée le 29/01/2024 et ouverte le 29/01/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LOGNES**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de FERTE S/J

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 15/11/2023

« ... **Match 27140620**

Ferté S/J 1 – Lésigny 2

SENIORS D4B du 05/11/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La commission inflige une suspension à :

(.../...)

La commission décide également UN (1) match ferme + UN (1) match avec sursis de suspension de terrain à la Ferté S/J et transmet le dossier à la COC ... »

La Commission informe le club de **FERTE S/J** que cette sanction est applicable à compter du **29/01/2024** pour la rencontre suivante :

Match 27263751 FERTE S/J 1 – PONTIERRY US 2

SENIORS D4F du 07/04/2024

La Commission demande au club de **FERTE S/J** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **FERTE S/J** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 14/02/2024, délivrée le 14/02/2024 et ouverte le 14/02/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **FERTE S/J**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de SAVIGNY FC

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 31/01/2024

« ... Match 26809239

Savigny FC 21 – Montereau 21

U18 D1 du 17/12/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. Bernard SALE

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La commission inflige une suspension à :

(.../...)

La Commission décide d'infliger une suspension de terrain de 2 matchs dont 1 avec sursis à l'équipe de Savigny, en vertu de l'article 2.1 du Règlement disciplinaire, pour envahissement de terrain par leurs supporters après la rencontre pour s'en prendre à des joueurs de l'équipe adverse et transmet à la COC pour application. ... »

La Commission informe le club de **SAVIGNY FC** que cette sanction est applicable à compter du 15/02/2024 pour la rencontre suivante :

Match 26809296 SAVIGNY FC 21 – CLAYE SOUILLY 22

U18 D1 du 24/03/2024

Notification faite au club le 06/03/2024

La Commission demande au club de **SAVIGNY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **SAVIGNY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **SAVIGNY FC**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BOISSISE PRINGY

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 31/01/2024

« ... Match 26823468

Boissise Pringy 1 – Pays Bières 1

Seniors D2A du 03/12/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. Bernard SALE
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger à l'équipe de Boissise une suspension de terrain de 2 matchs, dont 1 avec sursis, conformément à l'article 2.1 du Règlement disciplinaire, en raison des incidents relatifs à la sécurité lors d'une rencontre ayant abouti à l'agression d'un joueur par des spectateurs et transmet à la COC pour application. ... »

La Commission informe le club de **Boissise Pringy** que cette sanction est applicable à compter du 15/02/2024 pour la rencontre suivante :

**Match 26823510 BOISSISE PRINGY 1 – LESIGNY 1
SENIORS D2C du 07/04/2024**

La Commission demande au club de **BOISSISE PRINGY** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BOISSISE PRINGY** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 06/03/2024

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BOISSISE PRINGY**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de MITRY COMPANS GOELLY

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 21/02/2024

« ... **Match 27168510**

Pays Creçois – Mitry Compans Goelly

U16 D3A du 11/02/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

Par ailleurs, la Commission inflige une suspension d'un (1) match ferme de terrain à l'équipe de MITRY pour l'envahissement du terrain par un supporter de MITRY et son comportement menaçant envers l'arbitre officiel. ... »

La Commission informe le club de **MITRY COMPANS GOELLY** que cette sanction est applicable à compter du 04/03/2024 pour la rencontre suivante :

Match 27168545 MCG 22 – ESBLV 21

U16 D3A du 05/05/2024

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 06/03/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »